



communiqué

Date Le 1er mars 1989

N^o 046

Pour publication

NAMIBIE: LE CANADA PARTICIPERA AU GANUPT

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le ministre de la Défense nationale, l'honorable Bill McKnight, ont annoncé aujourd'hui que le Canada a accepté de participer au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) en Namibie. Il s'agit d'une opération militaire et civile mise en oeuvre par le Conseil de sécurité le 16 février afin de superviser la transition de la Namibie vers l'indépendance sur une période d'un an débutant le 1er avril 1989, et au cours de laquelle des élections sont prévues pour novembre.

La participation du Canada au GANUPT traduit de façon concrète l'engagement pris de longue date par notre pays d'aider la Namibie à accéder à l'indépendance. Le Canada a été l'un des principaux coauteurs du plan initial des Nations Unies pour la Namibie, exposé dans la résolution 435 du Conseil de sécurité en 1978. La contribution canadienne au GANUPT s'inscrit dans la ligne de ses obligations traditionnelles à l'égard des forces de maintien de la paix de l'ONU, et témoigne de la haute estime dont jouissent, auprès de la communauté internationale, les membres des Forces canadiennes affectés au maintien de la paix.

La contribution du Canada consiste à établir une unité de logistique, qui appuiera à la fois les éléments militaires et civils du GANUPT et qui sera situé près de la capitale de la Namibie, Windhoek. En plus de ce groupe appelé Unité de logistique 89 et qui comprendra environ 235 membres des Forces canadiennes, le Canada détachera 5 policiers militaires et quelques officiers d'état-major auprès du quartier général du GANUPT. L'ensemble du contingent canadien sera placé sous le commandement du colonel Michael Jeffery et devrait être déployé au cours de la dernière quinzaine de mars.

.../2

- 2 -

Afin de pouvoir répondre immédiatement aux besoins financiers qu'entraîne le lancement de l'opération GANUPT, M. Clark a remis le vendredi le 24 février au représentant spécial pour la Namibie du secrétaire général, M. Martti Ahtisaari, un chèque de 11,9 millions de dollars canadiens (10 millions de dollars US); il s'agit d'un paiement anticipé de la majeure partie de la cotisation globale que le Canada devra verser. Le Canada était le premier pays à verser une part de sa cotisation au GANUPT.

- 30 -